

## SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 19 octobre 2016 à 14 h 00, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

BELANGER, Donald	Représentant	Rimouski
DETROZ, Yves	Maire	La Trinité-des-Monts
DUCHESNE, Robert	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
MORISSETTE, Réjean	Maire	Esprit-Saint
PELLETIER, Roland	Représentant	Saint-Anaclet-de-Lessard
PERREAULT, Marnie	Mairesse	Saint-Fabien
PIGEON, Gilbert	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
ST-PIERRE, Francis	Préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
VIGNOLA, André-Pierre	Maire	Saint-Marcellin

Était absent :

SAVOIE, Robert	Maire	Saint-Valérien
----------------	-------	----------------

### CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 14 h 00.

#### 16-338 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

### AMENAGEMENT, URBANISME ET COURS D'EAU

#### 16-339 SUIVI / APPEL D'OFFRES / TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS UN COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à un appel d'offres pour l'entretien de la Branche 21 de la rivière Germain-Roy, à l'ouest de l'avenue Père-Nouvel, sur le territoire de la ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'appel d'offres, aucun fournisseur n'a soumissionné dans les délais;

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le service de l'aménagement et de la gestion du territoire à retourner en appel d'offres pour le déboisement et l'entretien mécanisé de la branche 21 de la rivière Germain-Roy, sur le territoire de la ville de Rimouski. Il est de plus convenu de nommer le coordonnateur à la gestion des cours d'eau à titre de représentant de la MRC dans le cadre de cette invitation à soumissionner.

## **TRANSPORT**

### **16-340 ENTENTE DE SERVICE AVEC TAXIS 800 POUR LE TRANSPORT COLLECTIF RURAL**

Il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet et le directeur général à signer l'entente de service avec Taxis 800 pour le transport collectif rural, pour l'année 2017.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de question a été tenue.

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet déclare la séance levée à 14 h 02.

---

FRANCIS ST-PIERRE  
Préfet

---

JEAN-MAXIME DUBÉ  
Dir. gén. et sec.-trés.